

FINANCER UN PROJET ÉTUDIANT




Les associations disposent pour leurs projets de nombreuses sources de financement. Encore faut-il les connaître et les comprendre. En effet, les différents dispositifs manquent parfois de transparence pour qui ne connaît pas parfaitement le paysage institutionnel français... Chercher des financements, c'est un vrai métier ! Petit décryptage pour s'y retrouver dans la jungle des partenaires et monter des dossiers qui font mouche.

1. SAVOIR PRÉSENTER CLAIREMENT SON PROJET

Un projet bien exposé constitue votre premier argument pour convaincre des partenaires potentiels. Posez-vous quelques questions simples qui vous permettront d'aborder les principaux axes du projet et d'affiner votre idée. Vous pouvez pour cela utiliser un petit outil journalistique, les 3QOCP : qui, quoi, quand, où, comment, pourquoi ?

Il est crucial de savoir identifier les besoins auxquels vous aller répondre via votre projet. Sachez également mettre en avant l'originalité de votre démarche : c'est ce petit « plus » qui fera la différence par rapport à d'autres projets existants.

Faites attention aux dossiers trop longs. La plupart des services, publics comme privés, débordent d'activités. Mieux vaut que vos interlocuteurs n'aient pas à chercher les arguments eux-mêmes. C'est donc à vous de les mettre en évidence. Il s'agit alors, sans évacuer le fond du projet, d'être concis et clair. Développez une idée par page et préférez une présentation sobre.

 Pour plus de détails sur le dossier de présentation, consultez la fiche pratique n° 11, « Réaliser un dossier de présentation » du présent classeur.

En matière de budget, souvenez-vous que les bailleurs de fonds préfèrent toujours n'être qu'un «co-financier». Essayez dès lors de montrer que chacun n'apportera qu'une partie du financement et que le dispositif voisin (la ville par rapport à un conseil général par exemple) est supposé accorder une somme équivalente. Le maître-mot : être réaliste ! Ne demandez pas la lune à vos partenaires, mais soyez prévoyants : à trop minimiser votre budget, vous risquez de vous retrouver dans une situation délicate si certains financeurs ne vous accordent pas leur confiance.

Sachez enfin vous adapter aux rythmes des institutions. Ceux-ci ne sont *a priori* pas les mêmes que ceux des initiatives étudiantes. Il n'y a dans certains cas qu'une seule échéance par an pour l'examen des demandes. Calez donc bien votre calendrier, quitte à devoir faire le pari de soutiens *a posteriori*, en comptant sur des aides qui ne pourront pas être décidées avant la concrétisation de l'initiative.

2. CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS

Pour mener une recherche de financement efficace, il faut savoir mettre en place une veille informative régulière. Surfez sur les sites web des institutions ou entreprises que vous souhaitez solliciter, pour glaner des éléments d'actualité ou des indications



sur le mode de communication et les mots-clés utilisés par chacun. Vous serez ainsi armés pour vous adresser à vos cibles, en vous plaçant sur le même registre. Vous devez être capable d'identifier leurs objectifs, afin de voir s'ils correspondent aux vôtres. Il s'agit en effet de parvenir à une convergence des intérêts de chacun. Enfin, soyez attentifs aux champs de compétences (notamment dans le cas des collectivités territoriales) et aux domaines d'action de vos différents interlocuteurs : vous gagnerez du temps en identifiant les services capables de répondre à votre demande.

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

✓ LE FSDIE

Le Fond de soutien au développement des initiatives étudiantes existe dans chaque université depuis la circulaire Demichel de 2001. Ce fonds est alimenté par une partie des frais d'inscription versés par tous les étudiants non boursiers d'une université (environ 15 euros par étudiant), ce qui, multiplié par les effectifs des établissements constitue des totaux assez rondelets !

Ce qu'il faut savoir, c'est que la gestion du FSDIE varie selon les universités. La première démarche pour obtenir l'appui du FSDIE réside évidemment dans une bonne compréhension du mécanisme qui prévaut dans votre établissement. Il faut savoir repérer le service chargé de l'instruction des dossiers : il s'agit le plus souvent du service de la vie étudiante, parfois du service culturel. Un accompagnement peut également vous être proposé pour vous aider à réaliser votre dossier.

📖 *Pour plus de détails sur le FSDIE, consultez la fiche pratique n°16 du présent classeur « Obtenir des financements du FSDIE ».*

✓ D'autres aides liées aux établissements d'enseignement supérieur

Notez aussi que dans les universités, il existe de nombreuses autres aides qui ne sont pas liées aux FSDIE. Les directions d'UFR ou d'instituts (IUT...), les présidences d'université, les services culturels, les associations sportives, les centres d'information ou de communication disposent tous de leur budget propre et il est parfois possible d'obtenir leur soutien. À condition, bien sûr, d'argumenter avec astuce sur le fait que ce partenariat est indispensable et que, dans la mesure où votre initiative contribue remarquablement au projet de l'établissement dans ses dimensions culturelle, sportive, médiatique etc., le soutien du service correspondant s'avère une nécessité absolue.

Les écoles, enfin, disposent de leurs propres aides aux projets étudiants. Renseignez-vous sur les possibilités offertes au sein de votre établissement.

✓ Culture-ActionS

Le réseau des CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) et du CNOUS (N pour National) est lui aussi doté d'un dispositif de soutien aux projets étudiants, Culture-ActionS. Celui-ci aide les étudiants à développer leurs initiatives, quel que soit le type de cursus suivi. Les sommes en jeu ne sont pas délirantes, mais nombreux sont les CROUS qui se plaignent de ne recevoir que peu de candidatures... N'hésitez donc pas à déposer votre dossier dans le CROUS de votre ville (pour obtenir la liste des différents CROUS : www.cnous.fr)

Sachez en outre qu'un CROUS, qu'il ait ou non décidé de financer votre projet, peut transmettre votre dossier à la commission nationale de Culture-ActionS, qui peut choisir d'accorder des subventions plus conséquentes pour des projets particulièrement intéressants. Huit prix nationaux sont ainsi décernés chaque année.

📖 *Pour plus d'infos sur Culture-ActionS, consultez la fiche pratique n°17 du présent classeur « Financer ses projets avec Culture-ActionS ».*

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les communes, conseils généraux et conseils régionaux sont parfois susceptibles de financer des projets étudiants. C'est particulièrement le cas en matière de solidarité et, en général, pour tout projet d'animation ayant un impact sur un territoire donné. Pour le cas particulier des actions de solidarité internationale, renseignez-vous sur les pays et zones dans lesquels agit la collectivité dans le cadre de sa coopération décentralisée, et n'oubliez pas de prévoir un volet « valorisation locale » (expo, conférence...) dans votre projet.

En outre, avec la décentralisation, les collectivités locales prennent de plus en plus d'importance et leur fonctionnement devient de plus en plus complexe. Pensez donc à construire une stratégie de contact, en repérant des interlocuteurs précis, comme un service culturel ou des relations internationales, plutôt que d'envoyer le courrier au maire ou au président du conseil général. Il y a la plupart du temps un interlocuteur prévu par la collectivité sur le champ thématique ou géographique qui vous intéresse. C'est d'abord vers lui que vous devez vous tourner, quitte à essayer une autre entrée si vous essayez un premier refus.

LES SERVICES PRÉFECTORAUX

L'État est un acteur majeur des actions locales. En particulier, les Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDJSCS) ont à la fois le rôle d'appui des initiatives jeunes et d'expert du monde associatif au sein des préfetures.

Il faut également mentionner les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Même s'il devient de plus en plus délicat d'obtenir une subvention de la DRAC, n'hésitez pas à contacter l'un des délégués correspondant à votre secteur (musique, théâtre, danse, etc) : ce dernier pourra vous accompagner ou vous orienter en termes de programmation et/ou de développement culturel.



✓ Le programme *Envie d'agir*


Envie d'agir est un programme ministériel qui soutient et encourage les initiatives des jeunes de 11 à 30 ans dans tous les domaines : solidarité locale et internationale, animation sociale et culturelle, développement durable, création d'entreprise... Le plus du programme : le financement est doublé d'un accompagnement par des conseillers locaux.

Deux types d'aides sont possibles :

Projets-Jeunes, qui soutient les premiers projets, individuels ou collectifs, ayant une utilité sociale (bourse de 1000 euros maximum).

Défi-Jeunes, qui appuie les jeunes de 18 à 30 ans dans le développement d'un projet relevant du défi personnel et/ou à visée professionnalisante (bourse de 6000 euros maximum).

Vous pouvez vous renseigner précisément sur les pièces nécessaires à la constitution des dossiers auprès des Points Information Jeunesse ou des correspondants spécialisés au sein des DRJSCS.

 Fortement menacé en 2010, le programme *Envie d'Agir* a été reconduit en 2011 mais reste susceptible de disparaître à terme. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre DRJSCS pour obtenir confirmation de son maintien.

 *Plus d'informations sur www.enviedagir.fr*

LES PARTENAIRES PRIVÉS

✓ *Les entreprises*


Faire appel à des organismes privés, que ce soient de petites ou grandes entreprises ou encore des fondations d'entreprise, est aussi indispensable que de solliciter les institutions. Vous devez en effet chercher à diversifier vos financements, pour montrer à chacun de vos partenaires qu'ils ne sont pas seuls à s'engager et que d'autres vous ont suivi. De plus, les structures privées peuvent parfois vous apporter précisément ce dont vous avez besoin. Par exemple, les prestations professionnelles ou les biens de consommation sont parfois fort onéreux et vous n'aurez pas souvent les moyens de vous les offrir. Une entreprise sera toujours plus encline à vous fournir une aide en nature plutôt qu'une aide financière, et vous pourrez ainsi négocier le prêt de matériel pour votre son et le don de nourriture et boissons pour alimenter vos équipes. Les possibilités sont nombreuses, ne les négligez pas !

✓ *Les fondations et les mécènes*

Il nous est évidemment impossible de faire le tour dans cette fiche pratique de toutes les entreprises qui se sont lancées dans le mé-

cénat, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une fondation. EDF, Air France, la RATP, le Crédit Mutuel, la MACIF, la Caisse des Dépôts... Sachez que rares sont celles qui manquent à l'appel.

Mais n'envoyez pas les dossiers au hasard. La plupart des fondations ont défini des critères très précis et il serait inutile de tenter de forcer le passage si vous êtes clairement hors des clous. Il vous faut donc cibler très précisément les meilleurs contacts et bien ouvrir les yeux pour recenser les appels à projets qui sont régulièrement lancés.

 *Pensez à consulter sur le site d'Animafac, dans la rubrique « Boîte à outils », nos annuaires des partenaires et des appels à projets, mis à jour régulièrement. Et pour en savoir plus, consultez la fiche pratique n°15 du présent classeur « Rechercher et gérer des partenariats privés ».*

L'UNION EUROPÉENNE

Si la patience et la rigueur ne sont pas vos points forts, passez directement au paragraphe suivant ! Autrement, bienvenue dans le monde merveilleux de l'Union européenne, hydre bureaucratique dont la réputation n'est plus à faire... Plaisanterie mise à part, l'UE possède un gisement de subventions très large et les sommes allouées peuvent être très importantes. Soyez rigoureux pour trouver le programme correspondant précisément à votre projet, qui, faut-il le rappeler, doit avoir une réelle valeur ajoutée européenne. Ainsi, certains programmes requièrent des conditions de transnationalité ou un partenariat avec d'autres associations de pays membres de l'Union. Si votre projet est uniquement national, évaluez sa pertinence au regard des objectifs communautaires et lancez-vous !

Notez que l'UE propose un dispositif spécifique visant à encourager la participation des jeunes à la vie publique, ainsi que leur esprit d'initiative, d'entreprise et de créativité. Ce programme, appelé Programme européen jeunesse en action (PEJA) développe plusieurs axes : soutien aux échanges de jeunes et aux initiatives ayant trait à l'Europe, volontariat, formations de jeunes sur différentes thématiques...

 *Pour plus d'informations, consultez la fiche n° 18 du présent classeur « Monter un projet européen ».*

Dans tous les cas, vous l'aurez compris, il faut identifier précisément les destinataires de vos demandes de financements. N'hésitez pas à multiplier vos sources d'information, en particulier dans le monde associatif, où l'on trouve certains experts du montage de projet.